



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 septembre 2022

## **Contacts :**

VIRASSAMY Christine, Déléguée Syndicale Centrale CFDT PSA  
Tél : 06.64.41.79.46

VERNIER Benoit, Délégué Syndical Central Adjoint CFDT PSA  
Tél : 06.33.89.32.41

## **STELLANTIS : LA CFDT veut une augmentation des salaires à la place des primes annoncées !**

La CFDT revendiquait une augmentation générale pour tous. La direction propose, comme toujours, des primes mais avance la date des négociations salariales pour le mois de décembre 2022.

La CFDT considère que c'est un premier pas, mais cela ne répond pas aux attentes de la CFDT. La direction propose une prime en faveur du pouvoir d'achat (PPV) : 1000 € nets de prime pour les salariés ayant un salaire annuel inférieur à 38951,06 € bruts et 500€ nets pour les salaires annuels entre 38951,06€ et 58426,09€.

La direction annonce aussi une possibilité de monétisation de 3 jours de RTT majorés à 25% pour les ouvriers et TAMS et 10 % pour le personnel en forfait jours.

L'augmentation des salaires est une nécessité, on ne résoudra pas le problème du pouvoir d'achat et de l'inflation à coup de primes.

Ce n'est pas le partage des bénéfices qui doit assurer le maintien du pouvoir d'achat, c'est la revalorisation des salaires.

Le salaire reste la référence de calcul pour le chômage, la maladie, la retraite. Les cotisations associées permettent de faire fonctionner notre assurance chômage, notre assurance maladie, notre mutuelle, notre contrat prévoyance, notre régime de retraites.

L'échec des négociations salariales se répète.